



EDITO

Voilà maintenant plus d'un an que nous vivons avec la COVID et personne n'arrive à s'y habituer. Mais l'arrivée du printemps redonne espoir ! Certains de nos voisins reprennent une vie normale, et nous espérons que ce sera bientôt à notre tour.

De notre côté, la municipalité travaille d'arrache-pied. Pour beaucoup d'entre nous, c'est une nouvelle aventure, et nous découvrons tous les jours les mécanismes du fonctionnement de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, les syndicats, etc... La patience et la détermination sont des critères indispensables pour mener à bien les projets. Notre persévérance et le souci des services aux roclois nous poussent à faire tous les jours plus et mieux.

Comme vous pourrez le constater dans ce numéro des « Brèves de Rocles » les actualités municipales sont riches et variées, preuve d'un village vivant avec des objectifs. L'espoir est là, restons confiant d'ici quelques mois nous pourrons retrouver une vie plus libre.

Le Maire
Eric Prat

PROJET DE LA CROIX DE ROCLES

L'architecte a été choisi parmi les quatre réponses étudiées par la Commission d'Appel d'offres. Il s'agit de l'Atelier A2I basé à Aubenas.

Celui-ci doit proposer un avant projet détaillé qui permettra d'affiner l'évaluation financière.

La présentation du projet aux financeurs sollicités :

Trois rencontres ont été organisées sur place à Rocles avec :

Le 9 mars Raoul Lherminier, conseiller départemental,

Le 17 mars, Patrick Leverino, le sous préfet de Largentière .

Le 19 mars, Sandrine Genest, conseillère régionale,

Le projet a été accueilli positivement, l'intérêt de celui ci pour la commune et les communes voisines est compris. Des idées nouvelles ont été évoquées, salle de coworking et station de recharge des vélos, pôle tourisme, etc ...

Le financement a été discuté, une attention particulière est portée aux délais afin de ne pas mobiliser des ressources non nécessaires.

À suivre : l'obtention des subventions conditionne la réalisation du projet.



Mairie

Pauline Delie a pris le relais de Corinne Caillard pour assurer le secrétariat.

Les horaires d'ouverture sont inchangés : le mardi et vendredi de 9h à 12 h.

Pauline vous accueille aussi par téléphone du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Pour faire face aux absences du cantonnier (actuellement en congés de maladie), la mairie a recruté un agent en cdd à mi temps, Clément Siroi pourra ainsi assurer les tâches quotidiennes nécessaire à l'entretien de la commune.



LE BUDGET DE LA COMMUNE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes

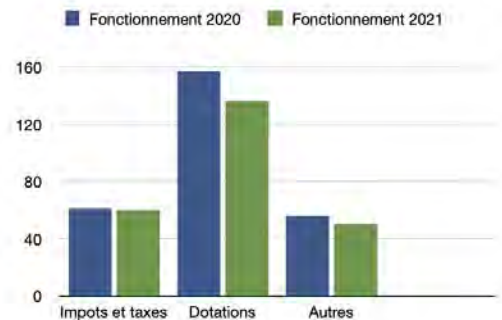
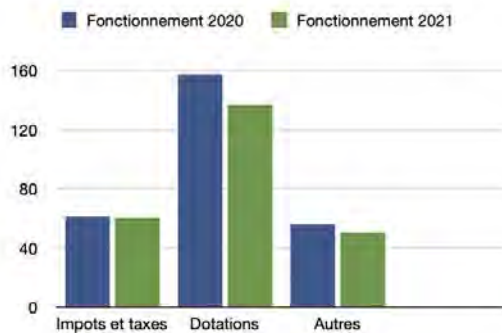
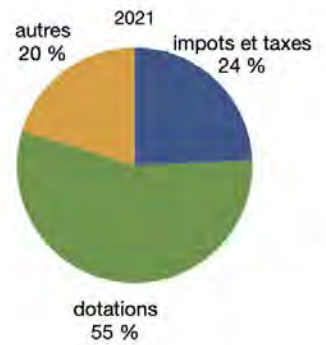
Les recettes proviennent pour plus de 50% de dotation et participations. La plupart de ces dotations sont notifiées annuellement aux communes par la préfecture.

Le département répartit un fonds de solidarité en fonction des projets et des capacités financières des communes. Nous solliciterons le département pour bénéficier de cette aide. Celle-ci

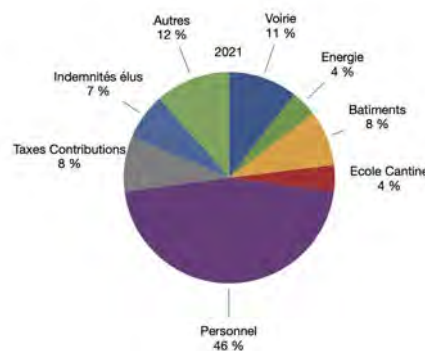
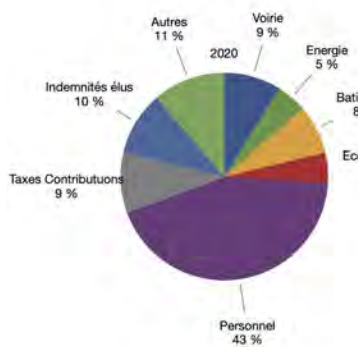
non intégrée à nos prévisions (hypothèse conservatrice) viendra s'ajouter au budget d'investissement 2022.

Les autres recettes se répartissent à part égale entre 'impôts et taxes' et autres revenus : cantines, loyers...

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En milliers d'euros)

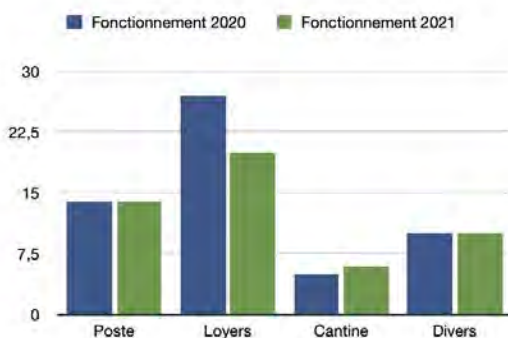


BUDGET DE FONCTIONNEMENT Dépenses

L'année 2020 a été impacté par le COVID : période de transition entre les élections et la mise en place de la nouvelle équipe municipale, fonctionnement de l'école perturbé, évènements auxquels s'ajoutent les congés maladie des employés communaux.

Aussi, le fonctionnement de la mairie, de l'école, des travaux de voirie ont été ralentis, ce qui se traduit par des reports de budget sur 2021.

La croissance du budget de fonctionnement en 2021 est liée à la nécessité de remplacer les agents en congés de maladie, et la volonté d'améliorer l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.



LES CHIFFRES A RETENIR pour 2021 :

Fonctionnement : 300 000 euros

Investissement : 520 000 euros

Recettes de fonctionnement en K€		2020 Prévu	2020 Réalisé	2021 Prévu
Solde de l'année n-1				61 000 €
Impôts et taxes		62 000 €	61 000 €	60 000 €
Dotations et participations		151 000 €	157 000 €	137 000 €
Autres		60 000 €	56 000 €	50 000 €
	<i>Prestation fournie à la Poste</i>	14 000 €	14 000 €	14 000 €
	<i>Revenus de immeubles</i>	26 000 €	27 000 €	20 000 €
	<i>Redevances cantine</i>	4 000 €	5 000 €	6 000 €
	<i>Duvers (revente energie, concessions etc.)</i>	16 000 €	10 000 €	10 000 €
Total		273 000 €	274 000 €	308 000 €

Dépenses de fonctionnement	2020 Prévu	2020 Réalisé	2021 Prévu
Entretien voirie	32 000 €	19 000 €	31 000 €
Energie	13 000 €	10 000 €	12 000 €
Entretien et gestion des bâtiments communaux	25 000 €	16 000 €	25 000 €
Ecole et cantine	11 000 €	10 000 €	12 000 €
Fonctionnement des services	18 000 €	16 000 €	22 000 €
Personnel	111 000 €	92 000 €	135 000 €
Impôts, taxes, contributions diverses	22 000 €	20 000 €	25 000 €
Indemnités élus	26 000 €	21 000 €	21 000 €
Autres(exceptionnel, financier, etc.)	11 000 €	8 000 €	12 000 €
Total	269 000 €	212 000 €	295 000 €
Transfert investissement			13 000 €
Total			308 000 €

Planification de l'opération la Croix de Rocles

	Total HT	TVA	TTC	2021	2022	2023
Coût	785 000,00 €	157 000,00 €	942 000,00 €			
Paiement des travaux (TTC)				488 000,00 €	454 000,00 €	
Récupération de la TVA				0,00 €	81 333,00 €	75 667,00 €
Paiement net				488 000,00 €	372 667,00 €	-75 667,00 €
Subventions demandées	574 750,00 €					
Versement des subventions				80 800,00 €	443 950,00 €	50 000,00 €
Vente immobilisations	574 750,00 €			170 000,00 €		
Total ressources	1 149 500,00 €			250 800,00 €	443 950,00 €	50 000,00 €
Besoin de financement annuel				237 200,00 €	-71 283,00 €	-125 667,00 €
Besoin de financement cumulé	40 250,00 €			237 200,00 €	165 917,00 €	40 250,00 €

LE BUDGET DE LA COMMUNE

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Investissement 2020

Les ressources en investissement 2020 proviennent essentiellement du remboursement de la TVA, et du solde des budgets antérieurs.

Investissement 2021

Le patrimoine communal divers et dispersé nécessite un recentrage afin de garantir sa bonne gestion.

Dépenses d'investissement	2020 Prévu	2020 Réalisé	2021 Prévu
Remboursement capital des emprunts	32 500,00 €	32 251,00 €	13 000,00 €
Imprévu	8 394,00 €		
Opérations	63 551,00 €	20 895,00 €	507 173,00 €
Divers (réserve)	26 388,00 €	5 323,00 €	5 000,00 €
Ecole Mairie	4 526,00 €	3 515,00 €	
Logements communaux	2 600,00 €	1 119,00 €	2 000,00 €
Maison Tourvieille	9 000,00 €		
Salle polyvalente	17 036,00 €	10 938,00 €	20 000,00 €
Travaux boulangerie			2 000,00 €
Eglise	1 200,00 €		1 000,00 €
La Chapelette	2 800,00 €		3 000,00 €
Halte de la Croix de Rocles			474 173,00 €
Total	104 445 €	53 146 €	520 173 €

Le budget d'investissement 2021 s'articule autour de trois axes

Revitalisation de la Croix de Rocles : création de 3 logements et d'un local d'activité, extension du bar, création d'un parking. Désengagement de la "maison du barbier" dont les travaux de réhabilitation auraient été trop onéreux.

Finalisation de la vente du terrain communal de la croix de Rocles.

Le budget d'investissement 2021 s'élève à 520 000 €.

L'opération principale concerne le projet de la 'Croix de Rocles'. Elle fait l'objet de 574 000 euros de subventions sollicitées pour un coût total de 785 000 € HT (soit 73%).

Afin d'assurer à la trésorerie, un emprunt de 200 000 euros sera contracté en 2021.

Si toutes les subventions demandées sont obtenues, cet emprunt sera remboursé dès 2023.

LA DETTE

Le montant de la dette s'élève à 233 000 euros au 31/12/2020 : 201 000 euros pour la salle polyvalente et 32 000 euros restant sur le prêt contracté pour l'achat du terrain de la CUMA.

La dette de la commune a été beaucoup impactée par la salle polyvalente sans améliorer la capacité d'autofinancement (pas de recettes).

Le projet de la Croix de Rocles entrainera l'augmentation de la dette par la contractualisation d'un nouveau prêt, mais améliorera notablement la capacité d'autofinancement grâce aux recettes des loyers.

La situation financière de la commune ne sera pas dégradée.

Recettes d'investissement	2020 Prévu	2020 Réalisé	2021 Prévu
Subventions	3 300,00 €	4 265,00 €	80 800,00 €
Emprunts	236,00 €	235,00 €	200 000,00 €
TVA	37 430,00 €	36 655,00 €	3 300,00 €
Solde de fonctionnement	79 583,00 €	79 583,00 €	
Cession d'immobilisation			175 000,00 €
	120 549,00 €	120 738,00 €	459 100,00 €
Solde du budget antérieur	-21 509,00 €	-21 509,00 €	47 989,00 €
Virement fonctionnement			13 084,00 €
Ressources annuelles	99 040 €	99 229 €	520 173 €

LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

L'assainissement collectif est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Le budget de ce service est donc spécialisé, et les recettes doivent équilibrer les dépenses.

Les recettes correspondent aux redevances et aux frais de participation au raccordement.

Le tarif des redevances est fixé annuellement en conseil municipal. Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts d'exploitation de la station d'épuration, et au remboursement des intérêts des emprunts. A noter que la station d'épuration nécessite une intervention hebdomadaire réalisée par le cantonnier, ou, en son absence par un conseiller municipal.

Les dépenses d'investissement sont liées à des opérations de remise à niveau ou de travaux de raccordement de nouvelles habitations, et intègrent les remboursements du capital des emprunts. Compte tenu de l'incertitude sur la capacité réelle de traitement de la station d'épuration, une analyse est en cours afin de clarifier la situation. De même, une réserve est prévue pour des travaux en investissement.

	2020	2021
Solde année n-1	3 458 €	9 202 €
Recettes année		
Redevances	5 734,00 €	5 000,00 €
Subventions	4 445,00 €	0,00 €
Total des ressources	13 637,00 €	14 202,00 €
Remboursement emprunt	2 639,00 €	2 509,00 €
Charges de gestion	1 796,00 €	3 304,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	8 389,00 €
Total de dépenses	4 435 €	14 202 €
Solde année n	9 202 €	- €

Tarifs de la redevance :

Délibération du 13 avril 2021

Abonnement pour tous : 80 €/an.

- 1 - Forfait pour consommation de 0 à 60 m³ : 150 €
- 2 - Au-delà de 60 m³ : paiement à la consommation réelle de 2,5 €/m³ supplémentaire (de 60 à 250 m³)
- 3 - Au-delà de 250 m³, les m³ supplémentaires ne sont pas facturés.



TAXES LOCALES :

Elles restent inchangées pour l'année 2021

LA COMMISSION URBANISME ET LE PROJET DE LAUGEYRE :

La commission « urbanisme » travaille actuellement sur les terrains communaux de Laugeyre afin de redonner à ceux-ci leur vocation initiale : permettre l'accession à la propriété pour de jeunes familles.

Le PLUI a classé ces terrains en zone naturelle STECAL, limitant leur utilisation à des habitats légers. Or, l'investissement nécessaire pour viabiliser le terrain est élevé par rapport à la valeur des terrains en STECAL. De plus, il existe une demande de terrains constructibles à des prix accessibles qui n'est pas satisfaite par le PLUI qui a fortement limité le potentiel..

Aussi, la commune étudie la possibilité de redonner leur caractère constructible à une partie des terrains (6 petites parcelles de 800 m²) et à conserver 2 ou 3 parcelles pour de l'habitat réversible.

Ces 6 parcelles seraient vendues, le produit de la vente permettrait de viabiliser la zone et rendrait réalisable ce projet sans impacter le budget de la commune.

Les espaces publics seraient aménagés et disponibles pour l'ensemble des roclois, jardins partagés et aires de jeux seraient ainsi créés.

Ce projet a retenu l'attention des services de la DDT qui s'est engagé à l'étudier.

Celui-ci, permettant d'aménager et de dynamiser les quartiers de Salavert et de l'Hubac en proximité de la Croix de Rocles, et d'assurer la possibilité à 6 familles de s'installer, pourrait être considéré d'intérêt général. Dans ce cas, sa mise en oeuvre n'imposerait pas une révision du PLUI, ce qui est aujourd'hui impossible d'après Monsieur Waldschmidt en charge du PLUI pour la CDC Beaume Drobie.

LA COMMISSION « RANDONNÉES »

A l'initiative de Jacques Perron, un groupe de bénévoles roclois se réunit depuis le début de l'année le dernier samedi de chaque mois pour remettre à niveau les chemins de randonnées, reprenant les bonnes pratiques initiées il y a quelques années par Joël Nicolle. C'est ainsi que dans une ambiance conviviale, l'équipe a ainsi entretenu les itinéraires Bouteillac, Champussac, Nouzaret au Nègre, Champussac La Parrot et Champussac Salindres, et enfin Leyval Brisons.



Si vous souhaitez participer, rendez-vous le dernier samedi du mois à 9 heures sur le parking de Taranis.

A L'ÉCOUTE DES HAMEAUX POUR PROGRAMMER EN CONCERTATION

Une première à Leyval

Suite à l'interpellation d'un habitant, les habitants de

Leyval ont été invités à une rencontre sur site pour échanger sur l'état de la voirie.

Des rencontres seront organisées dans chaque hameau avec Eric Prat, le Maire, et Jean Michel Garino afin de connaître les souhaits de priorisation des opérations d'entretien

LA PISTE DFCI À ROCLES

Les sapeurs forestiers ont œuvré pour élargir et aplanir la piste DFCI qui passe au-dessus du Vernet et de Bouteillac. Merci à eux pour la protection de nos forêts et pour l'accessibilité



pour les riverains sans oublier les chasseurs.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE FREYSSNET

Suite à la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 29 mai 2019, une enquête publique a été effectuée pour déplacer et aliéner une partie du chemin communal de Freyssenet, parcours abandonné au profit de la voie communale prolongée par la bretelle d'accès à la piste DFCI.

Suite à l'avis positif donné par l'enquête publique, une résolution a été adoptée pour vendre la portion du chemin communal de Freyssenet à Robert Prat.

MISE EN VENTE DE LA MAISON DITE TOURVIEILLE DU BARBIER

La maison du Barbier vient d'être mise en vente. Vous pouvez d'ores et déjà retrouver les détails de l'annonce auprès de l'agence notariale de Largentière. Nous espérons que celle-ci trouvera acquéreur à sa mesure, qui saura la rénover et lui donner une nouvelle vie.

ECOLE

Le remplaçant, Monsieur Jean Piento est en place de manière stable depuis mi janvier du fait de l'absence de l'institutrice.

Un conseil d'école s'est tenu le 1er avril qui a permis aux parents d'élèves, élu et instituteurs de se rencontrer et d'échanger. Monsieur Piento a pris l'initiative de lancer 2 projets de sortie scolaire pour les enfants en remplacement de la classe découverte initialement prévue par Stéphanie Debruyne. Cette initiative a trouvé le soutien des parents d'élève et de la Mairie. Espérons qu'une amélioration de la situation sanitaire permettra à ces 2 sorties de voir le jour d'ici à la fin de l'année.

C'est le printemps, le potager est en route avec l'aide de parents.

ASSOCIATIONS

L'ensemble des associations ont été invitées à nous adresser leur demande de subvention. Celles-ci sont à remettre avant le 7 mai 2021

LO PAPIO

A la demande de l'équipe du journal, une rencontre a eu lieu avec des élus. Le journal ayant fait le choix de ne pas publier dans leur dernière parution la lettre de refus à leur demande de subvention, nous tenons à ce que cette lettre qui était également destinée à l'ensemble des Roclois soit publiée dans cette édition.

Madame, Monsieur

Après consultation des membres du conseil municipal, nous avons décidé de ne pas allouer de subvention au Papio.

Le Papio en effet se positionnait comme un journal communal. Or, il s'est comporté comme un journal municipal, donnant de larges tribunes à la municipalité en place. Dans ce cadre, la rédaction a accepté des articles injurieux et calomnieux sans s'assurer auprès des personnes insultées de la véracité des propos tenus toujours très virulents. La rédaction ne s'est par là même jamais préoccupée des répercussions que cela pourrait avoir sur les personnes incriminées.

Inversement, elle a fait le choix à plusieurs reprises de refuser de publier certains articles qui visiblement ne rentraient pas dans la ligne éditoriale choisie.

Nous respectons le choix de cette ligne éditoriale qui soutient sans débat une position tranchée, mais nous considérons que celle-ci doit être assumée par la rédaction.

De plus, si le papio est légitime auprès des Roclois, ceux-ci trouveront naturel de donner une contribution directe en cotisant au journal et lui permettre ainsi d'acquérir son autonomie financière et maintenir son existence.

Pour ces raisons, le conseil municipal a décidé de ne pas allouer de subvention au journal.

Cela évitera également toute dérive clientéliste de la part du Conseil municipal qui pourrait lui être à juste titre reproché par la suite.

Nous vous proposons de publier ce courrier dans votre journal afin que les habitants de Rocles aient pleine connaissance de notre position.



Marché

NOUVEAU MARCHÉ D'ETE ARTISANAL ET AGRICOLE DE ROGLES

Un marché estival saisonnier est prévu pour la saison 2021, il aura lieu à La Croix de Rocles tous les Jeudis à partir de 17h et jusqu'à 21h.

La demande d'emplacement est à retirer en mairie.



CCAS DE ROCLES : VIVE LA MOBILITÉ



Bourse aux Permis

Le CCAS de Rocles a décidé de proposer une bourse aux permis et BSR pour les jeunes du village de 14 à 22 ans domiciliés à Rocles. A ce titre, tout candidat qui répondra aux critères d'âge et de résidence, pourra faire la demande d'aide en s'adressant à la Mairie.

En contrepartie les candidats s'engageront à faire des heures de bénévolat auprès d'associations ou institutions rocloises à hauteur de 16 heures pour le permis de conduire et 4 heures pour le BSR dans un délai d'un an à compter de l'inscription du candidat à la bourse au permis.

Le montant de l'aide est de 300 € pour le permis de conduire et de 70 € pour le BSR, les deux aides pouvant être cumulées une fois pour un montant total de 300 €.



Cette aide sera versée directement à l'auto-école conventionnée.

2 auto-écoles sont partenaires de cette action, chacune proposant les 2 types de permis :

- Auto-école Amiel à Largentiere
- Auto-école Plan à Aubenas

A titre exceptionnel et en fonction de la situation du candidat d'autres autos-écoles pourront ponctuellement être partenaires après consultation et décision des membres du CCAS.

Taxi market

Le Taxi Market sera de retour à partir du mois de mai, le premier mardi de chaque mois, et vous permettra de vous rendre à nouveau jusqu'à Largentière en vous déposant, soit sur la place du marché, soit devant Carrefour.



Vous pourrez de nouveau, en toute tranquillité, faire vos courses, vous faire couper les cheveux, aller à la pharmacie, prendre du bon temps en prenant un café avec des amis en terrasse ...

4 places adultes et 2 places enfants sont disponibles.

Les inscriptions se font le vendredi précédent au plus tard par téléphone au 06 13 69 07 08

Participation demandée par personne aller retour : 5€

PETITS ARRANGEMENTS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BEAUME DROBIE

ou Quand la CDC outrepassse ses droits et ignore la volonté des habitants et les représentants élus d'une commune.

Nous avons appris par hasard lors de la réunion de la Commission Urbanisme avec la DDT pour le projet de Laugères que Monsieur Pascal Waldschmidt, en charge du PLUI pour la CDC était en train d'œuvrer auprès de la DDT pour faire transformer le PLUI sur une parcelle rocloise et ce en vue de satisfaire un projet privé.

Cette transformation consisterait en l'extension d'une zone constructible en vue d'accueillir une activité artisanale (brasserie, distillerie, bureau, biscuiterie) dans une zone d'habitation, la zone constructible passant alors de 100 à 300m². C'est avec colère que les élus présents ont appris la nouvelle, la commune n'ayant visiblement pas son mot à dire même si Monsieur Waldschmidt s'était plus à rappeler peu de temps avant que chaque commune décidait de son PLUI en respect des « règles intercommunales ».

Nous regrettons cette ingérence autoritaire de la CDC dans la politique communale qui tend en plus à satisfaire des intérêts d'ordre privé. Cette attitude est d'autant plus abusive que la CDC nous a affirmé que la révision du PLUI était impossible, notamment pour un projet d'intérêt général pour les parcelles de Laugères.

De plus, cette parcelle, au moment de l'élaboration du PLUI avait fait débat pour garder une partie constructible du fait de sa localisation et de ses contraintes naturelles.

La CDC semble pouvoir effacer très rapidement ses prises de position antérieures et tente ouvertement d'influencer les services de la DDT au mépris des habitants de la commune et de ses élus.

Nous espérons que les évolutions du PLUI intercommunal seront effectuées en liaison étroite avec les équipes municipales, au plus proche du terrain et des citoyens, et en totale transparence.

De notre côté, nous nous engageons à vous informer.

N'hésitez pas à nous faire part de vos avis et nous apporter votre soutien.